

Compte rendu - Conseil de quartier PARIS
mercredi 28 février 2018

- M. le Maire
- Alain Blanchard, Président du Conseil de Quartier Paris,
- les membres du Conseil de Quartier Paris,
- Farid Medjani, Adjoint en charge du Logement, de l'Habitat, du Tourisme, Conseiller Communautaire délégué à l'Habitat, et Vice-Président du Conseil de Quartier Paris,
- Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Alain Blanchard accueille l'assemblée, remercie M. le Maire, les conseillers et les services pour leur présence, puis déroule l'ordre du jour.

En l'absence d'objection, Alain Blanchard déclare le compte-rendu de séance du conseil du 23 novembre 2017, adopté à l'unanimité.

Le projet boîte à livres

Un point d'étape a eu lieu vendredi 22 décembre au lycée Etienne Legrand et a permis, outre la découverte de ce nouveau mobilier en phase de conception déjà très avancée, une visite du lycée et un explicatif sur les formations professionnelles qu'il propose, particulièrement intéressants. A cet égard, ce projet suscite un véritable engouement auprès des élèves impliqués, et participe à la valorisation et à la reconnaissance de leurs compétences. Un nouveau point d'étape est prévu lundi 5 mars à 15h au lycée Etienne Legrand. De nombreux participants se sont déjà inscrits.

La voirie du quartier

Olivier Jandard fait un point sur l'ensemble des demandes réalisées et en cours, et délivre diverses informations contenues dans le document ci-joint.

S'agissant de la Rue Pierre Dupont, ses riverains ont tous été invités à participer à une réunion de concertation visant à rechercher des solutions pour limiter la vitesse sur cette voie, estimée excessive par certains d'entre eux. Cette concertation, au demeurant particulièrement constructive, a abouti sur un principe de mise en sens unique, dans le sens Cuvier vers le Bd Ouest, pendant 2 mois, de façon expérimentale. A l'issue de cette période d'essai, les riverains seront de nouveau concertés pour faire un point, et décideront du maintien ou non de cette solution. Une conseillère fait remarquer que seuls 17 habitants ont participé à cette concertation. Certes, répond M. le Maire qui souligne cependant les efforts consentis par Alain Blanchard et des conseillers, pour distribuer des invitations dans chaque boîte aux lettres de la rue. Tous ont donc eu connaissance de cette rencontre à laquelle ils étaient attendus. En cas d'indisponibilité, ils étaient aussi en mesure de se faire représenter ou bien encore d'adresser un courrier à la Ville pour transmettre leurs avis et suggestions. A cet égard, M. le Maire fait aussi remarquer son choix de « gouvernance participative » qui favorise l'expression des habitants dans la mise en œuvre de tels ou tels projets les concernant ; il leur appartient de saisir cette opportunité à Roanne, il ne s'agit pas d'une pratique généralisée à toutes les villes.

L'aménagement du carrefour Stalingrad

Charles Gaumont commente des esquisses issues de différentes études d'aménagements envisagés sur ce carrefour. Il s'agit avant tout de le réorganiser en trouvant notamment les moyens d'écouler, de façon pérenne, le trafic de véhicules conséquent sur ce secteur, et de réunifier les espaces verts existants. Ces modifications participeront également à créer une entrée de ville modernisée et plus attrayante.

Charles Gaumont indique que les aménagements seront préalablement soumis à une demande d'agrément du Département dont dépend l'avenue de Paris, mais aussi aux services d'Etat puisque cette avenue est une voie de passage des convois exceptionnels. Il importera donc de suivre leurs préconisations déjà évoquées lors d'une première rencontre semaine dernière. Elles prévoient des études de circulation avec comptage directionnel des véhicules, pour notamment définir le phasage des feux. Des bureaux d'études spécialisés ont d'ores et déjà été sollicités pour effectuer ce travail de diagnostic à l'issue duquel les aménagements seront validés ou bien soumis à une nouvelle réflexion.

S'agissant du planning, il intègre, dans un premier temps, le lancement d'études, la géolocalisation des réseaux enterrés, la recherche d'un bureau de contrôle de l'ensemble des travaux, puis une validation de l'ensemble du projet par les services de l'Etat sur 2018.

Questions relatives au projet

- Mme Delorme : qu'en sera-t-il des espaces verts ? ils seront plus conséquents.
- Quid du stationnement aux abords de la banque ? il sera maintenu voire plus important et moins anarchique.
- Est-il possible d'intégrer, en marge du projet d'aménagement du carrefour Stalingrad, la problématique de la sortie de la rue Auguste Micon sur l'Avenue de Paris ? Cette dernière va en effet connaître, par ce projet, une importante modification ; ne pourrait-elle pas être exploitée pour améliorer les flux de circulation, certes faibles mais délicats, au niveau du carrefour Micon-Paris ? Cette remarque sera prise en compte.

Autres questions de voirie

- L'empiètement des automobiles en stationnement sur la zone du trottoir réservée aux piétons au droit de la médiathèque. Est-il envisageable de mettre en place, au droit de la médiathèque, au niveau de " l'interface" automobile en stationnement-trottoir piétons, un système technique simple et peu onéreux (autre que des poteaux qui ont présenté l'inconvénient d'être pliés ou arrachés) qui empêcherait tout véhicule d'avancer au-delà de la zone réservée au stationnement ? La solution sera étudiée par les services.
- A noter : la réfection du bd du Cimetière est programmée cette année 2018.

Le barbecue géant

L'édition 2018 est programmée dimanche 3 juin et son organisation fera l'objet d'une première réunion avec les commerçants ce mercredi en soirée. Le Conseil de Quartier renouvelle avec enthousiasme son partenariat aux côtés de l'Union des Commerçants du Faubourg de Paris, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Echanges avec M. le Maire

- Signalement de plots gênants Bd Baron du Marais.
- A qui incombe le déneigement de la passerelle entre l'université et la rue Albert Thomas ? il est du ressort de la Ville de Roanne.
- Quid de l'éclairage, parfois inexistant, de cette même passerelle ? il s'agit d'un système d'éclairage temporisé, pendant les heures d'ouverture de l'université, pour dissuader les squats, les dégradations...
- M. Chiboub, habitant de l'Avenue de Paris, fait de nouveau remarquer les nuisances récurrentes provoquées par les rassemblements de jeunes tous les jeudis soirs dans ce secteur. La Police Municipale est déjà intervenue et procèdera à de nouveaux passages. A noter qu'une nouvelle caméra de vidéo protection sera prochainement installée sur le secteur, en complément de celle existante Place du Champ de Foire.

- Un permis de démolir est affiché au 12 Avenue de Paris. Quand débiteront les travaux ? Les travaux de démolition, attendus depuis de nombreuses années, débiteront au printemps et permettront la mise en alignement avec la rue Albert Thomas, sans autre projet de construction à ce jour.
- Nombreuses dégradations dans le square Mozart et demande nettoyage du site. L'incivisme est hélas une vraie problématique sur les parcs de la ville, et ce, malgré les multiples campagnes de prévention, et même les opérations de répression effective, par les agents de la Police Municipale, en application des règlements affichés aux entrées de chaque parc.
- Problème racinaire Avenue de Paris, à proximité de la Caisse d'Epargne et de la rue Henri Dumarest.
- Devenir de l'école de la Livatte ? Le déménagement des associations s'opérera avant fin 2018. En l'absence de projet d'acquisition des bâtiments, la démolition sera envisagée.
- Devenir du commerce Lidl rue François Poutignat ? Un commerce NOZ est en cours d'installation.
- Le radar pédagogique avenue de Paris est toujours en panne. La Ville a demandé à maintes reprises sa réparation régulièrement effectuée, mais visiblement la maintenance n'est pas de qualité. La Ville examinera la solution et son remplacement.
- Problématique des cyclistes en rue piétonne. La précédente municipalité avait pris un arrêté d'interdiction des vélos en zone piétonne. Pour répondre à des mécontentements de riverains ayant fait le constat de l'irrespect du règlement, la Ville a organisé une concertation avec les habitants, le conseil de quartier Centre et les associations de cyclistes. Sur proposition du Conseil Centre et après accord des représentants des associations cyclistes, un nouvel arrêté municipal a été pris, autorisant la circulation des cyclistes en rues piétonnes de 19h à 9h. Cet arrêté certes ne répond pas aux attentes de tous mais il est complexe de répondre à la fois au besoin de développer les modes doux en ville tout en donnant une place à chaque usager dans un espace partagé. L'équilibre repose avant tout sur le bon sens des uns et des autres et des comportements adaptés.

La Ville de Roanne souhaite également introduire progressivement une mobilité propre, économe en énergie, et durable indique M. le Maire. C'est pourquoi, elle réfléchit au concept de vélos en libre service, mais elle est aussi une des rares villes à développer les bornes de recharge électriques gratuites. M. le Maire rappelle à cet égard que le stationnement tout comme la recharge électrique sont gratuits.

La Ville, bien que pas concernée directement par le décret du 12 janvier 2017, en application de la loi sur la transition énergétique, qui oblige les agglomérations de plus de 250 000 habitants ou concernées par un plan de protection de l'atmosphère à acheter à partir de 2020 une proportion de plus en plus importante de bus propres pour arriver à 100% en 2025, souhaite également réfléchir au remplacement progressif de sa flotte de bus par des bus à faibles émissions : bus électriques, hybrides ou à hydrogène dont le coût reste toutefois conséquent puisqu'il faut compter 800 000€ pour un bus à hydrogène, c'est 5 à 6 fois plus cher qu'un bus diesel.

Olivier Jandard prend bonne note des différentes remarques exprimées auxquelles les services de la Ville apporteront une réponse adaptée.

M. le Maire aborde la conclusion de cette séance plénière.

Il exprime avant tout ses vifs remerciements au Président du Conseil Paris, ainsi qu'à tous les conseillers, pour leur investissement, leur implication dans cette instance constructive. M. le Maire affirme être satisfait du fonctionnement des conseils de quartier. Ils ont su lui démontrer toute leur pertinence dans leurs suggestions d'amélioration de la qualité de la ville, dans leurs réflexions sur de multiples projets. Par ailleurs, par leur collaboration étroite avec les services municipaux, ils ont ainsi été sensibilisés aux rouages administratifs, ont pu prendre conscience des contraintes diverses dans la réalisation des projets et de fait du temps incompressible nécessaire à leur mise en œuvre. Les conseils de quartier sont aussi des instances qui permettent, comme ce soir, la rencontre des habitants avec le Maire, l'écoute de leurs doléances et la transmission d'informations générales.

M. le Maire exprime son enthousiasme de voir Roanne en pleine expansion après des années difficiles. Effectivement, d'ici 2020, le nombre d'emplois en création sur le roannais n'aura jamais été aussi conséquent que depuis l'implantation de Michelin : 1800 emplois nouveaux, avec l'implantation de nouvelles entreprises et l'arrivée

d'investisseurs. L'ouverture de la RN 82 et la jonction avec l'A 89 assurent le désenclavement de Roanne et de fait participent à sa progressive reconquête économique. Le recrutement de 200 à 300 personnes dans les 2 ans à venir par Nexter, la stabilité de Michelin pour les 20 ans qui viennent, la création colossale de 800 emplois par SFAM prochainement installée sur l'ex site des Tuileries, sur un espace de 8000 m², qui portera cette entreprise à 1000 employés, le développement, à Roanne, de petites entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies - cyber sécurité, publicité numérique, etc - et reconnues non seulement en France mais aussi en Europe, sont autant d'indicateurs qui permettent d'aborder l'avenir avec un grand optimisme et de belles perspectives.

Enfin, M. le Maire informe encore de l'accord passé entre la Ville de Roanne et l'entreprise Jobi Joba spécialisée dans le recensement de la totalité des offres d'emplois sur le roannais, tous secteurs confondus, et dont chaque demandeur d'emploi peut avoir connaissance en temps réel. M. le Maire précise, qu'actuellement, 1300 emplois sont disponibles à Roanne et ne trouvent pas preneurs. A cet égard, Farid Medjani, en tant que Chef d'entreprise, indique ne trouver aucun candidat pour la dizaine d'offres d'emplois en CDI qu'il est en capacité de proposer actuellement.

M. le Maire annonce la prise de fonctions de Cheffe de Cabinet par Nathalie Goutorbe, à partir de lundi 5 mars prochain. Elle succède à Nicolas Reveret, et à ce titre participera aux séances des Conseils de Quartier.

Alain Blanchard clôture la séance à 20h00.

Prochain conseil de quartier PARIS mercredi 16 mai 2018 à 18h30

Lycée Carnot, salle Hippolyte Carnot - Rue Buffon

(Un changement de salle peut intervenir au dernier moment, pour les besoins de l'établissement. Le balisage à l'entrée du lycée sera établi en conséquence)